

**Considérations de droit et de fait justifiant l'absence  
de publicité et/ou de mise en concurrence pour l'octroi de la COT n° LUZEH-CONV-OCCDP-01000**

Référence de l'emplacement	Barrage de la Luzège
Localisation	Parking au-dessus du barrage de la Luzège
Objet de la COT	Convention ponctuelle pluriannuelle d'installation sur le domaine concédé relative à une manifestation culturelle d'une durée de 9 jours : répétitions in situ, inauguration du festival, et stationnement de véhicules
<p align="center"><b>CONSIDERATIONS DE DROIT</b></p> <p>Absence de publicité et de mise en concurrence de la COT fondée sur l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques : publicité et mise en concurrence impossible ou non justifiée au motif ci-contre :</p>	<p>Les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité projetée ;</p>
<p align="center"><b>CONSIDERATIONS DE FAITS</b></p> <p>Justification concrète de la dérogation à la procédure de publicité et de mise en concurrence au regard de la COT délivrée</p>	<p>Autorisation délivrée sans mise en concurrence car ce sont des conditions particulières d'occupation : L'occupation est autorisée pour une très courte durée.</p>